POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE

Approuvée lors de la réunion du Conseil d´admistration du 20/10/2025

Fiche technique du document

Secteur fonctionnel responsable	Département Corporatif de Soutenabilité
Version ME	1.0
Organisme d'agrément	Conseil d'administration

Historique		
Version	Date d'approbation	Changements
1.0	20-10-2025	Version originale

Le Groupe Mota-Engil est régi par une Politique de suivi et d'amélioration continue de ses Politiques et Procédures. Ainsi, les informations contenues dans cette politique sont sujettes à mise à jour, et Mota-Engil se réserve le droit de les mettre à jour, chaque fois que nécessaire.

INDEX

1. CADRE ET OBJECTIF **4**

2. CHAMP D´APPLICATION **5**

3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES **5**

3.1 Objectifs de la responsabilité sociale **5**

3.2. Instruments de la responsabilité sociale chez Mota-Engil **5**

3.2.1. Fondation Manuel António da Mota (FMAM) 5

3.2.2. Dons et Responsabilité Sociale des Entreprises de Mota-Engil 5

3.2.3 Volontariat 6

3.2.4 Développement de Programmes de Soutien Social et de préservation de la dignité des salariés de Mota-Engil 6

3.2.5 Mesure de l'impact 6

4. ENGAGEMENT DE MOTA-ENGIL ENVERS LES COMMUNAUTÉS **7**

Engagement de Mota-Engil envers les communautés concernées 7

ANNEXE I | DÉFINITIONS **9**

ANNEXE II | CADRE DE LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE MOTA-ENGIL **12**

Organisation Internationale du Travail (OIT) **12**

1. CADRE ET OBJECTIF

« Mon père disait qu'il n'avait besoin que de force dans la tête et dans les bras. Il n'avait pas besoin de force dans les jambes, car sa vision stratégique et la durabilité de ses projets lui permettaient d'avoir toujours les pieds bien ancrés dans les différents terrains qu'il foulait et, de ce fait, il n'abandonnait jamais, quelles que soient les difficultés rencontrées. C'est ainsi que nous comprenons ce que signifie être Angolais en Angola, Péruvien au Pérou, Brésilien au Brésil, tout comme nous sommes Portugais au Portugal. »

António Mota, lors de la présentation du Prix Manuel António da Mota

Les personnes sont le pilier central de notre culture et de notre objectif : ***« NOTRE HÉRITAGE NOUS INSPIRE ET NOUS ENGAGE À CONSTRUIRE UN MONDE MEILLEUR. »***

La politique de responsabilité sociale de Mota-Engil vise à formaliser les principes, les directives et les engagements de Mota-Engil en matière de Responsabilité Sociale des Entreprises (RSE), destinée aux communautés à différents niveaux, y compris la communauté interne des salariés de Mota-Engil, en **s'alignant sur les Objectifs de Développement Durable (ODD),** en établissant des lignes directrices et en favorisant l'implication effective des communautés, en tant que parties prenantes (stakeholders) importantes pour le Groupe Mota-Engil.

Mota-Engil s'engage à contribuer activement au développement durable des communautés, en respectant les cultures et les spécificités locales, en promouvant la dignité humaine dans ses activités, dans toutes les régions où elle opère.

Elle aspire également **à orienter et à accompagner l'activité du Groupe Mota-Engil** en appliquant une hiérarchie de priorités dans les domaines social, environnemental et économique, dans l'ordre suivant : **génération d'un impact positif, atténuation des impacts négatifs et compensation.**

Conformément à la **définition de la responsabilité sociale** ci-jointe, la Responsabilité Sociale des Entreprises de Mota-Engil établit l'engagement du Groupe envers la planète et les personnes dans le cadre de ses activités commerciales. Cette politique ne porte que sur une dimension de cette responsabilité sociale, à savoir le développement communautaire. Cette politique ne remplace pas la responsabilité élargie à l'ensemble du Groupe dans le cadre de ses activités, inscrite dans les différentes politiques et autres réglementations existantes au sein du Groupe.

2. CHAMP D´APPLICATION

Cette politique s'applique à **toutes** les entreprises, unités commerciales et zones géographiques du Groupe Mota-Engil.

3. PRINCIPES ET OBJECTIFS DE LA RESPONSABILITÉ SOCIALE DES ENTREPRISES

3.1 Objectifs de la responsabilité sociale

- Créer un impact positif sur la communauté en général, en mettant l'accent sur les communautés locales où le Groupe opère, y compris les communautés touchées, et sur ses salariés ;
- Promouvoir de meilleures conditions de vie pour les populations locales ;
- Préserver la dignité humaine, notamment celle des salariés et de leurs familles.

3.2. Instruments de la responsabilité sociale chez Mota-Engil

3.2.1. Fondation Manuel António da Mota (FMAM)

La FMAM est **un instrument stratégique important** de **la responsabilité sociale du Groupe Mota-Engil** dans le développement de son activité, poursuivant ses objectifs statutaires de nature sociale développés en interne, parmi **lesquels se distinguent les prix Manuel António da Mota et les dons à différentes institutions.**

Lorsque cela s'avère stratégiquement pertinent, et en accord avec la FMAM, le Groupe Mota-Engil et ses entreprises basées au Portugal **créent les fondations Manuel António da Mota sur différents marchés, conformément à la législation locale**, afin de poursuivre **leurs objectifs en matière de responsabilité sociale.**

3.2.2. Dons et Responsabilité Sociale des Entreprises de Mota-Engil

Le Groupe Mota-Engil développe des initiatives de responsabilité sociale, notamment par le biais de **mécénat envers ses fondations** et de **dons à des organisations caritatives** à **but non lucratif qui œuvrent à la poursuite de leurs objectifs de développement**, conformément à la Procédure du Groupe en matière de Dons et de Responsabilité Sociale des Entreprises.

3.2.3 Volontariat

Le Groupe Mota-Engil **s'engage à attribuer au moins 8 heures de travail par an à chaque salarié pour participer** à des initiatives de volontariat destinées aux communautés.

Le Groupe Mota-Engil s'engage également à **promouvoir des actions de volontariat de sa propre initiative ou en partenariat avec des organisations à but non lucratif** - engagées dans la poursuite des ODD - **dont les communautés sont les bénéficiaires finales**.

Dans les régions où existent des fondations Manuel António da Mota, celles-ci s'engagent à planifier et à organiser les actions de volontariat, ainsi qu'à interagir avec les organisations à but non lucratif.

3.2.4 Développement de Programmes de Soutien Social et de préservation de la dignité des salariés de Mota-Engil

Les **Programmes de Responsabilité Sociale du Groupe Mota-Engil** ont pour objectif principal d'apporter un soutien social à la communauté Mota-Engil, en répondant à ses problèmes sociaux. Ils tiennent compte des **ODD définis pour la responsabilité sociale**, qui visent à répondre aux problèmes existants dans les régions où le Groupe opère, ceux-ci peuvent également être ressentis par ses salariés.

3.2.5 Mesure de l'impact

Le Groupe Mota-Engil aspire à avoir un impact positif dans **tous les domaines de son activité**, en garantissant les moyens de le mesurer **chaque fois que cela se justifie et est considéré comme stratégique**, en particulier dans ses **activités de mécénat**.

Le Groupe Mota-Engil **développe et met à disposition les moyens nécessaires** à l'enregistrement systématique et à l'archivage de ses actions et initiatives de solidarité sociale en vue d'une utilisation future et d'une mesure de l'impact.

4. ENGAGEMENT DE MOTA-ENGIL ENVERS LES COMMUNAUTÉS

Le Groupe Mota-Engil **s'engage à soutenir les communautés et leur développement** dans les pays où il exerce ses activités.

Mota-Engil garantit la **représentation des communautés dans la définition de ses objectifs stratégiques,** grâce à son analyse de double matérialité.

En ce qui concerne le développement des communautés, le Groupe Mota-Engil aligne ses initiatives de responsabilité sociale sur les objectifs de développement durable, en donnant la **priorité aux ODD de Responsabilité Sociale, notamment les ODD 1, ODD 3 et ODD 4**, qui constituent les axes centraux de **notre intervention sociale**, tout en reconnaissant également l'importance des ODD qui renforcent notre alignement stratégique.

En ce sens, Mota-Engil s'engage à **agir pour avoir un impact positif** sur ces objectifs.

Le Groupe Mota-Engil s'engage à agir en utilisant ses **instruments de responsabilité sociale pour créer un impact positif sur la communauté.**

Le Groupe Mota-Engil reconnaît également que **la création d'emplois décents** est une **mesure efficace pour le développement des communautés dans lesquelles il opère**, et s'engage à recruter dans les communautés et à former les cadres locaux, ainsi qu'à respecter sa politique en matière de Droits de l'Homme et les meilleures pratiques en matière de travail.

Engagement de Mota-Engil envers les communautés concernées

- Le Groupe Mota-Engil reconnaît l'importance de garantir **la prise en compte des intérêts et des préoccupations des communautés concernées**. Chaque fois que cela est nécessaire et lorsque cela n'est pas garanti par le client ou la législation locale, Mota-Engil développe des mécanismes internes et des moyens de réponse ;
- Le Groupe Mota-Engil s'engage également à **évaluer les risques pour les communautés locales dans l'exercice de ses activités** ;
- Le Groupe Mota-Engil s'engage à garantir la participation transparente et participative des **communautés concernées à la préservation de la biodiversité** et des écosystèmes, conformément aux normes internationales et sur la base de **la hiérarchie des impacts environnementaux susmentionnée ;**

- Le Groupe Mota-Engil reconnaît la **rareté des ressources à l'échelle mondiale** et s'engage à adopter des **mesures visant à éviter la surconsommation d'eau**, afin de prévenir les impacts négatifs sur les communautés ;
- Le Groupe Mota-Engil reconnaît **l'importance de garantir la Sécurité et la Santé des Communautés,** en **adoptant des mesures visant à éviter ou à minimiser l'exposition des communautés à des substances dangereuses et à prévenir la propagation de maladies transmissibles,** en particulier celles liées à la consommation d'eau contaminée et à d'autres sources de pollution ;
- Le Groupe Mota-Engil reconnaît le **problème du Relogement Involontaire** et s'efforce d'éviter le **déplacement des communautés dans la mesure du possible** ;
- Le **Groupe Mota-Engil identifie l'existence de Peuples Autochtones** et encourage, en interne et auprès des entités responsables, leur implication dès les premières phases des projets, afin d'atténuer et/ou de compenser les impacts éventuels, dans le respect permanent de leurs cultures ;
- Le Groupe Mota-Engil s'engage à **préserver le patrimoine culturel, en l'identifiant et en garantissant l'accès continu** des communautés à **leurs sites de valeur culturelle**.

ANNEXE I | DÉFINITIONS

- **Responsabilité Sociale des Entreprises** : La responsabilité sociale des entreprises de Mota-Engil établit l'engagement du Groupe envers la planète et les personnes dans le cadre de ses activités commerciales. Cet engagement, et toutes les actions qui en découlent, est volontaire, au-delà de la philanthropie, orienté vers de multiples parties prenantes et aligné sur des critères sociaux et environnementaux reflétant les valeurs du Groupe. [1]
- **Politique de Responsabilité Sociale des Entreprises** : « Établit les engagements associés à la réalisation d'un objectif spécifique lié à la responsabilité sociale. » [2]
- **Communautés :** « Groupe de personnes partageant des caractéristiques ou des intérêts communs. Une communauté peut être un groupe de personnes basé sur une zone géographique ou un groupe ayant des intérêts communs ou une composition démographique commune, indépendamment de sa localisation physique dans un pays. » [3]
- **Communautés Locales** : « Toutes les communautés dépendantes de la terre. Bien que les communautés varient en termes de taille, d'identité, d'équité interne et de systèmes d'utilisation de la terre, elles partagent toutes des liens forts avec leurs terres et répartissent les droits selon les normes qu'elles conçoivent elles-mêmes. » [4]
- **Communautés Concernées** : « Les personnes ou groupes de personnes qui résident ou exercent leur activité professionnelle dans des zones touchées ou susceptibles d'être touchées par les activités de l'organisation. » [5]
- **Communautés Autochtones :** « Le terme « Peuples Autochtones » est utilisé dans un sens générique pour désigner un groupe social et culturel distinct, qui présente les caractéristiques suivantes, à des degrés divers : [6]
    - Auto-identification en tant que membres d'un groupe culturel autochtone distinct et reconnaissance de cette identité par les autres ;

[1] 2024 Consolidated Report and Accounts link: https://www.mota-engil.com/app/uploads/2025/04/Integrated-Report-2024_ING-1-1.pdf
[2] International Organization for Standardization. (2010). ISO 26000:2010 – Guidance on Social Responsibility. Geneva: ISO.
[3] Institut de statistique de l'UNESCO (United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization)- Manuel d'instructions pour remplir le questionnaire sur les statistiques relatives à la recherche scientifique et au développement expérimental (R-D)
[4] Oxfam. (2016, 2 mars). Terres communes : Sécuriser les droits fonciers et protéger la planète. Oxford : Oxfam
[5] Global Reporting Initiative-GRI normes GRI pour le reporting de durabilité
[6] IFC Norme de performance 7 : Peuples autochtones

- Lien collectif avec des habitats géographiquement distincts ou des territoires ancestraux dans la zone du projet et avec les ressources naturelles de ces habitats et territoires ;
- Institutions culturelles, économiques, sociales ou politiques habituelles, distinctes de celles de la société ou de la culture dominante ;
- Utilisation d'une langue ou d'un dialecte distinct, souvent différent de la ou des langues officielles du pays ou de la région où ils résident. »

- **Engagement communautaire (Community Engagement) :** « Cette méthodologie de travail avec les groupes et les leaders traditionnels, communautaires, de la société civile, du gouvernement et d'opinion vise à faciliter leur participation active à la résolution des problèmes qui affectent leur vie. L'engagement communautaire renforce les groupes sociaux et les réseaux sociaux en s'appuyant sur les atouts et les capacités locales et en augmentant la participation locale à la recherche de solutions adaptables et responsables. Grâce aux principes et aux stratégies de l'engagement communautaire, toutes les parties concernées ont accès à des processus d'évaluation, d'analyse, de planification, de direction, de mise en œuvre, de suivi et d'évaluation des actions, des programmes et des politiques qui favoriseront la survie, le développement et la protection des membres de la communauté. » [7]
- **Client :** Le terme « client » est utilisé tout au long des Normes de Performance de manière globale pour désigner la partie responsable de la mise en œuvre et de l'exploitation du projet financé, ou le bénéficiaire du financement, selon la structure du projet et le type de financement. [8]
- **Compensation :** Action visant à équilibrer, égaliser ou réparer une perte ou un préjudice, pouvant impliquer la neutralisation des effets négatifs conformément à la responsabilité des parties et aux termes des politiques et autres réglementations du Groupe Mota-Engil.
- **Don :** « Transfert volontaire de ressources financières ou matérielles, sans attente de retour ou de contrepartie directe, effectué par une entité philanthropique à une

[7] UNICEF: "Community Engagement: Partnering with communities so they can lead the change process"
[8] IFC Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire

organisation, un projet ou un individu afin de promouvoir une cause d'intérêt public. » [9]

- **Fondation** : « On désigne par fondation toute personne morale caractérisée par l'affectation d'un patrimoine à la poursuite d'objectifs à caractère social. » [10]

- **Matérialité :** L'analyse de matérialité est le processus qui sert de point de départ au rapport de durabilité dans le cadre de la nouvelle directive CSRD et des Normes ESRS. Elle consiste à identifier et à évaluer les impacts, les risques et les opportunités les plus pertinents pour l'organisation et ses parties prenantes (stakeholders), qui sont les thèmes à rapporter.

  Un sujet matériel est un sujet qui peut influencer de manière significative les décisions, les actions et les performances de l'organisation ou de ses parties prenantes, à court, moyen ou long terme. Ces informations doivent être suffisamment significatives pour expliquer les sujets en question, répondre aux attentes de transparence tant de l'organisation que du grand public et soutenir la prise de décisions éclairées.

  Dans le cadre de son exercice d'analyse de matérialité, le Groupe Mota-Engil a procédé à la cartographie de toutes ses parties prenantes, en identifiant les communautés concernées comme une partie prenante cruciale pour ses opérations.

  Reconnaissant l'importance de ces communautés, l'entreprise les a consultées au moyen d'enquêtes et de sondages, tant internes qu'externes, dans le but de recueillir, de compléter et de renforcer la compréhension de leurs préoccupations et de leurs attentes, en veillant à ce que celles-ci soient dûment prises en compte dans le processus d'analyse[11]

[9] European Foundation Centre. (2017). Institutional Philanthropy in the EU: A Comparative Analysis. Brussels: EFC.
[10] Diário da República-Lexionário
[11] PWC-Análise de Dupla Materialidade:pwc-sustentabilidade-dupla-materialidade-metodologia.pdf

ANNEXE II | CADRE DE LA POLITIQUE DE RESPONSABILITÉ SOCIALE DE MOTA-ENGIL

Organisation Internationale du Travail (OIT)

- Convention n° 87 de l'OIT - Convention sur la liberté syndicale et la protection du droit syndical
- Convention n° 105 de l'OIT - Convention concernant l'abolition du travail forcé
- Convention n° 138 de l'OIT - Convention sur l'âge minimum d'admission à l'emploi
- Convention n° 182 de l'OIT - Convention sur l'interdiction des pires formes de travail des enfants et l'action immédiate en vue de leur élimination.
- Convention n° 155 de l'OIT - Convention sur la sécurité, la santé et l'environnement de travail
- Convention n° 100 de l'OIT - Convention sur l'égalité de rémunération entre les hommes et les femmes pour un travail de valeur égale
- Convention n° 111 de l'OIT - Convention concernant la discrimination en matière d'emploi et de profession
- Convention n° 29 de l'OIT - Convention sur le travail forcé ou obligatoire

Organisation des Nations Unies (ONU)

- Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU
- Agenda 2030 des Nations Unies pour le développement durable
- Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme
- Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

Organisation de Coopération et de Développement Économiques (OCDE)

- Principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales sur la conduite responsable des entreprises
- Manuel pour l'engagement des parties prenantes au Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE)

Société Financière Internationale (International Finance Corporation (IFC))

Normes de performance en matière de durabilité environnementale et sociale

- Norme de performance 1 : Évaluation et gestion des risques et des impacts environnementaux et sociaux
- Norme de performance 2 : Main-d'œuvre et conditions de travail
- Norme de performance 3 : Utilisation rationnelle des ressources et prévention de la pollution
- Norme de performance 4 : Santé, sécurité et sûreté des communautés
- Norme de performance 5 : Acquisition de terres et réinstallation involontaire
- Norme de performance 6 : Conservation de la biodiversité et gestion durable des ressources naturelles vivantes
- Norme de performance 7 : Peuples autochtones
- Norme de performance 8 : Patrimoine culturel

MOTA-ENGIL

Um Mundo de Inspiração